



le **siderm** depuis **1949**



Texte : DEPOSE Lydie, ROMANO René, BERTHELOT Mandy, LANDAIS Jean-Claude

# 70 ans

## d'histoire d'eau potable

Photographies : GT Canalisations, BEUZELIN Michel, BRIHI Samir, HAMEL Marie Elisabeth





# Préface

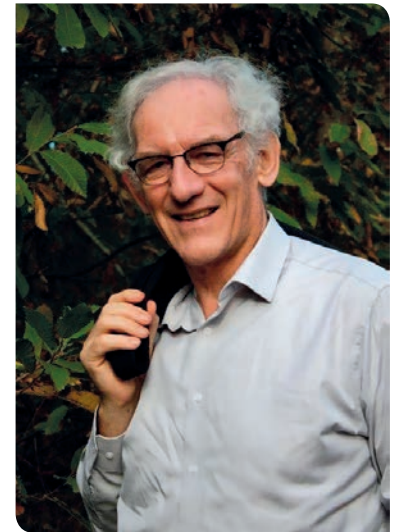
Il y a 70 ans, quelques élus de 13 communes situées autour du Mans ont pris l'initiative de créer une structure syndicale capable de distribuer l'eau potable à leurs administrés. À l'époque, la démarche pouvait paraître osée, chacun dans nos campagnes avait son puits ou une servitude d'accès qui donnait satisfaction. Cependant, d'autres élus municipaux ont compris l'intérêt de ce regroupement et les adhésions se sont poursuivies. Après une histoire commune de plusieurs dizaines d'années avec un grand nombre de collectivités de la région mancelle, ainsi que les communes de LE MANS MÉTROPOLE, la situation a évolué depuis janvier 2018.

Le territoire du Syndicat a dû évoluer suite aux demandes des communes urbaines de créer une métropole de l'eau.

Avant cela, l'histoire du SIDERM a été propice à créer de beaux souvenirs communs.

Les photographies, les textes de cet ouvrage montrent d'ailleurs la formidable évolution des technologies pour la mise en œuvre d'un service public de qualité :

- La pose des premières canalisations réalisées à la pelle et à la pioche jusqu'à la mécanisation de plus en plus sécurisée des chantiers ;
- L'abandon des canalisations en plomb et leur renouvellement par des matériaux performants ;
- La diversification des ressources en eau (reste identique) avec la création de sept forages et leurs usines de production, sans oublier la complémentarité d'eau traitée, achetée à LE MANS ;
- Le renouvellement des compteurs associé à une nouvelle technique : LA TÉLÉ RELÈVE.



Cette rétrospective que nous vous présentons met en lumière l'énergie qu'il a fallu déployer pour développer un service toujours plus sécurisé, de qualité exemplaire.

À l'occasion de ce soixante-dixième anniversaire, le Bureau et l'ensemble du Comité Syndical remercient chaleureusement toutes les personnes élus et techniciens qui ont œuvré dans un esprit remarquable pour un service public toujours plus performant.

## **Le SIDERM a 70 ans.**

Nous lui souhaitons de conserver cette capacité d'adaptation dont il a toujours fait preuve. Aujourd'hui, de nouveaux défis sont encore à relever : la protection de la ressource en eau, en quantité et en qualité, l'accessibilité à tous. Dans le contexte environnemental que nous connaissons tous, le Syndicat devra déployer toute son énergie et sa créativité pour continuer de participer au bien-être de tous.

Bien cordialement.

**Joël GEORGES**  
Président du SIDERM

# sommaire

1949

DE 1950 À 1959

ARRIVÉE DE L'EAU POTABLE

DE 1960 À 1969

DE 1970 À 1979

DE 1980 À 1989

DE 1990 À 1999

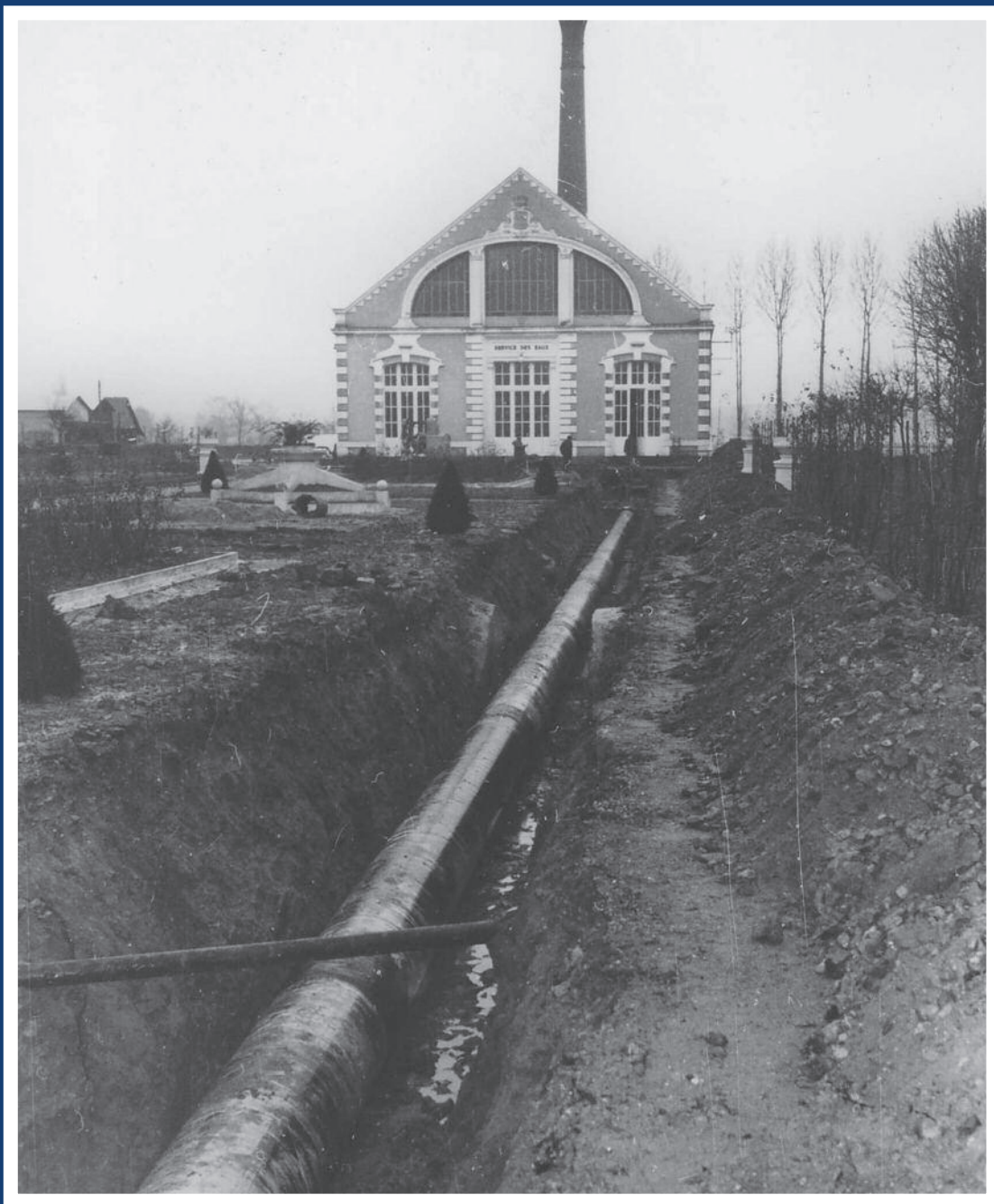
DE 2000 À 2009

DEPUIS 2010

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE

CONCLUSION

REMERCIEMENTS



C'est là que tout commence...

# 1949

## Une histoire au fil de l'eau

Allonnes  
Arnage  
Changé  
Coulaines  
La Chapelle-Saint-Aubin  
Laigné-en-Belin  
Moncé-en-Belin  
Mulsanne  
Saint-Gervais-en-Belin  
Saint-Georges-du-Bois  
Teloché  
Yvré-l'Évêque

La recherche de salubrité publique et la quête d'une eau potable en quantité suffisante ont conduit, le 8 septembre 1949, à la création d'un Syndicat constitué par les communes d'Arnage, Mulsanne, Changé, Yvré l'Évêque, Teloché, Saint Gervais-en-Belin, Laigné en Belin, Moncé en Belin, Allonnes, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin et Saint-Georges-Du-Bois. Il prit alors le nom de Syndicat provisoire d'étude pour l'alimentation en eau potable de la région du Mans. Il fut chargé d'entreprendre toute démarche en vue d'étudier les possibilités de rattachement des communes qui le composaient au réseau de distribution d'eau potable. Les communes votaient les crédits nécessaires au fonctionnement de ce Syndicat.

Le premier projet d'adduction d'eau a été dressé le 23 septembre de cette même année. Il comprenait les ouvrages de desserte à partir des installations de la ville du Mans.

Après cette phase d'étude, un arrêté préfectoral en date du 11 octobre 1950 autorisa la création du « Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région du Mans ».

Il était alors administré par un comité constitué pour chaque commune, du maire et de deux représentants ainsi que des conseillers généraux des cantons intéressés. Le comité syndical élisait le bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de huit membres.

Ce Syndicat assurait avec sa propre gestion (établissement des budgets, des dossiers de marché et d'emprunts) l'étude, la direction, l'exécution, le financement et la facturation de tous ses travaux (canalisations, ouvrages de stockage, station de pompage).

La croissance des besoins en eau potable liée à l'augmentation de la population, à l'industrialisation ainsi qu'à l'irrigation a posé de nouveaux enjeux.

Dans cet ouvrage, vous découvrirez notamment l'impact de l'adduction de l'eau potable dans les foyers de la région mancelle, ainsi que l'évolution du réseau et de la structure du Syndicat. Une approche temporelle nous permettra de cibler les grands moments de son histoire.

À l'aube de son soixante-dixième anniversaire, nous vous proposons donc de voyager à travers les générations avec le « SIDERM au fil de l'eau »...





# de 1950 à 1959

## Adhésion de nouvelles communes

- 1950 Rouillon
- 1951 Pruillé-le-Chétif
- 1954 La Milesse  
Ruadin
- 1957 Sargé-lès-Le Mans  
Aigné  
Saint-Pavace  
Saint-Saturnin
- 1958 Étival-lès-Le Mans  
Champagné

## Le début du réseau

Pour le développement du réseau d'eau potable sur les communes adhérentes au Syndicat, un projet initial fut établi ; il était composé de deux tranches. Dans un premier temps, les travaux furent consacrés en priorité au réseau syndical comprenant l'alimentation en eau des bourgs et des maisons dont le branchement se trouvait situé sur le parcours des conduites de distribution allant aux agglomérations. Puis dans un second temps, l'activité du Syndicat fut l'alimentation en eau des écarts désignés par le Conseil Municipal de chaque commune. Le financement de ces travaux était garanti par chaque commune proportionnellement au nombre d'habitants desservi dans le premier cas où, en fonction de son projet, dans le second cas. Ces aménagements ont été conduits sous la Présidence de Monsieur Rémi GIRARD également maire d'Arnage. Président, de 1949 à 1981, il a assuré la pérennité du Syndicat.

Monsieur LAUDE, actuel Vice-Président chargé de l'administration générale, du Personnel et du Budget et Maire de Champagné, nous apporte son témoignage sur cet homme emblématique dans l'histoire du Syndicat : « Monsieur GIRARD était un homme sûr de lui et combatif. Il fallait l'être car le Syndicat était fragile encore à l'époque. »



## une recherche de salubrité publique

Il semble important de revenir sur les raisons de création du Syndicat. En effet, la recherche de la salubrité publique est indissociable de la maîtrise de la quantité et de la qualité de l'eau, bien indispensable à la vie humaine, elle pouvait être porteuse de germes pathogènes.

Le développement de l'urbanisme a rendu nécessaire la recherche de salubrité publique. Dès les années 30, la question de l'eau et de l'hygiène fut soulevée ; de nombreuses campagnes mettaient en avant le lien direct entre eau potable et bonne santé comme le montre cette copie des courriers jointe aux analyses de l'inspecteur départemental des Services d'Hygiène.

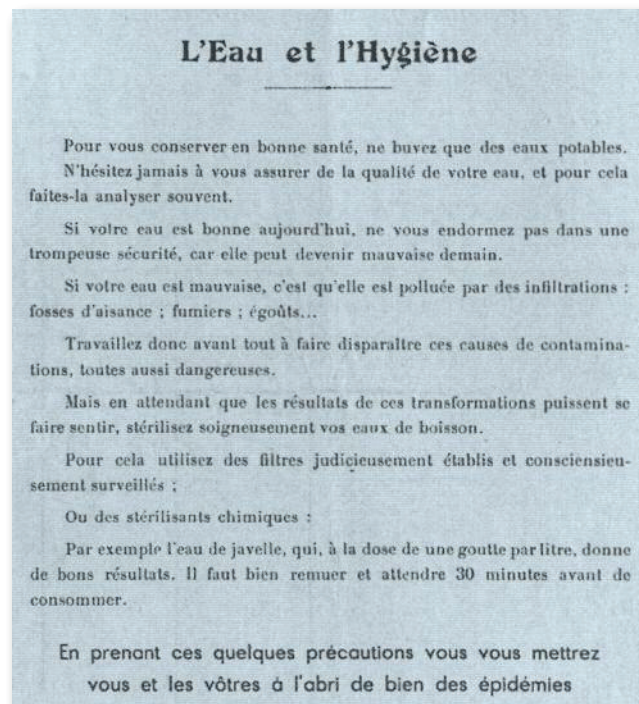
En effet, à cette époque de nombreux cas de typhoïde avaient été identifiés à travers l'ensemble du département. La population s'approvisionnait en eau dans les différents puits des villages ou directement dans les mares. Ces eaux étaient souvent contaminées par des pollutions d'origine animale avec les fosses d'aisance, les fumiers ou les égouts. Afin de limiter ces causes de contamination, la mise en place de l'assainissement et de l'adduction d'eau potable devenait primordiale.

Monsieur LAUDE, lors de notre entretien, a indiqué que dans les années 50 bien que l'alimentation en eau potable soit une nécessité, cela imposait aux communes un investissement relativement conséquent dans un contexte de reconstruction économique.

## Un contexte économique peu favorable

La guerre et ses conséquences ont retardé l'adduction en eau potable. Dès 1949, le Syndicat lançait son premier projet d'alimentation en eau potable. Ce dernier a mobilisé les communes, tant d'un point de vue financier qu'au niveau humain. Dans un contexte de reconstruction, les habitants n'ont pas hésité à s'investir pour permettre l'arrivée de l'eau potable dans leur municipalité. Partout il fallait déjà reconstruire usines et logements et établir des communications dans des conditions extrêmement difficiles. La main-d'œuvre fut donc mise à contribution, ce qui fut le cas sur la région mancelle pour les premiers travaux et premiers terrassements.

Peu d'historiens se sont penchés sur l'arrivée de l'eau potable, pourtant à l'instar de l'arrivée de l'électricité dans les foyers, cela a offert un nouveau confort pour la population et, à une autre échelle, cette évolution a permis le développement de l'industrie et de l'urbanisation.

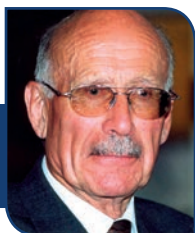


# Arrivée de l'eau potable

Comme nous l'avons vu précédemment, pour s'approvisionner en eau la population utilisait les puits, les mares ou encore les fontaines. C'était notamment le cas sur la commune de Saint-Georges-du-Bois.

L'eau a toujours été un gros problème pour cette commune, freinant fortement son extension jusqu'en 1956, date de la création du réseau d'eau potable. Jusqu'alors, elle n'avait comme source d'eau que l'Orne champenoise (affluent direct de la Sarthe, située à quelques centaines de mètres du bourg), une mare, très souvent asséchée et 7 fontaines, dont 6 étaient privées ou réservées à une certaine population (clergé, employés municipaux), ces dernières existent toujours dans l'actuelle rue des Fontaines. Il y avait également un lavoir communal de 1855 à 1956 situé au niveau du pont du Gué Perroux.

Saint-Georges-du-Bois fut l'une des premières communes à bénéficier de l'eau potable grâce notamment à l'investissement de son Maire (1947-1965) et Vice Président du Syndicat Monsieur PAYEN Henri.



Sur La Milesse, Monsieur HAMEL Pierre, Maire de 1972 à 1995, a également œuvré pour l'arrivée de l'eau potable. Dès 1954, la commune adhère au syndicat

D'un point de vue sanitaire, il est important de noter la diminution notable des maladies hydriques qui étaient provoquées par de l'eau contaminée par des déchets humains, animaux ou chimiques. C'est le principe qu'énonce le code de la santé publique (article L.1321-1 du Code de la Santé Publique) : « **Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation.** » La lutte contre les maladies et les épidémies liées à la consommation d'eau (le choléra et la typhoïde, notamment) a été au cœur des préoccupations des hygiénistes à la fin du siècle dernier. Elle a inspiré les premiers programmes de modernisation des installations de distribution d'eau. La qualité sanitaire de l'eau des Français est aujourd'hui l'une des meilleures du monde.

L'adduction de l'eau potable a également permis la recherche du confort même si cela peut paraître secondaire par rapport à l'impératif sanitaire. Les consommations des hommes pour l'alimentation et les usages domestiques ont évolué à mesure que les équipements ménagers et sanitaires se sont multipliés et perfectionnés. Si nous prenons l'exemple de la démocratisation de la machine à laver dans les années 50, il est aisé de comprendre l'abandon progressif des lavoirs autrefois lieux de rendez-vous des femmes du village, où l'on pouvait trouver les fameuses "poules d'eau" ou autres lavandières dont la vie était rythmée par les lessives et pour qui le lavoir était parfois l'occasion de colporter quelques potins dicit Monsieur LAUDE.

Au niveau des communes, les changements furent là aussi remarquables. En effet, ces dernières se sont urbanisées petit à petit. Mais l'urbanisation n'est pas sans poser de problèmes financiers ; par exemple, l'adduction d'eau sur Ruaudin en 1959 est antérieure au mouvement d'urbanisation, mais le réseau était loin de couvrir toute la surface de la commune. Les constructions isolées ne pouvaient être alimentées et devaient donc procéder à la construction de puits.

Monsieur GAUTIER Guy, ancien Maire d'Arnage et ancien Vice Président du Syndicat que nous avons rencontré à l'occasion de la rédaction de cet historique, nous a confié que sur la commune d'Arnage dont il a été maire de 1983 à 2001, certaines habitations situées à l'extrémité du territoire (près du circuit) n'ont pu être alimentées qu'au cours des années 1990.



Autre conséquence de l'urbanisation, les communes de Coulaines et d'Allonnes ont permis par leur croissance de désengorger la ville du Mans. Mais l'urbanisation de ces deux villes n'aurait pas pu se faire sans la construction du réseau d'eau potable.

Sur la commune d'Étival lès Le Mans, la construction de lotissements avec l'aide de la société HLM a permis l'urbanisation sociale. Ses habitants bénéficiaient de conditions de vie bien meilleures que celles qu'ils connaissaient auparavant. À l'évocation de leur salle d'eau, de l'aspect moderne et confortable, les habitants ne cachaient pas leur joie.

Cette urbanisation sociale est intimement liée au développement des industries. À Champagné, par exemple, l'arrivée des entreprises a entraîné la construction de logements. En effet, il fallait loger les ouvriers arrivant des zones rurales. Là aussi, les habitants furent charmés par les équipements des appartements qui représentaient alors un luxe pour eux.

Les travaux du réseau d'eau potable ont mobilisé beaucoup d'hommes, les tranchées des canalisations étant creusées à la main. L'arrivée de la mécanisation dans les années 60 a permis une accélération des réalisations.



# de 1960 à 1969

## Adhésion de nouvelles communes

1962 Guécélard  
Roëzé-sur-Sarthe  
Fillé-sur-Sarthe  
Spay  
Trangé

1964 Chaufour-Notre-Dame  
Fay

Dix années ont passé depuis sa création. Composé de 10 communes, il devient en 1961 : « SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION MANCELLE ». Au cours de cette décennie, 7 nouvelles communes vont l'intégrer.

Le Syndicat passait ses premiers Marchés Publics dès 1951 pour confier à des entreprises la réalisation du réseau d'eau potable. Ces derniers concernaient les communes de Saint-Georges-Du-Bois, d'Allonnes, d'Arnage, de Coulaines et d'Yvré l'Évêque. Ces travaux correspondaient à la première « tranche » évoquée précédemment.

Dès sa création, il a été construit de nombreux ouvrages afin de permettre une qualité de distribution suffisante. Tout d'abord, les châteaux d'eau car la production d'eau doit se faire le plus régulièrement possible alors que la livraison est soumise à la demande des usagers. Quels que soient le moment de la journée et la hauteur de la demande en eau, il faut que chaque utilisateur bénéficie d'un débit correct. Pour cela et lorsque c'est possible, ils sont placés en hauteur afin qu'ils se situent au-dessus du plus haut des robinets à desservir. La distribution de l'eau s'effectue alors via le phénomène naturel des vases communicants pour alimenter le réseau de distribution. Voici les dates de mise en service des différents châteaux d'eaux :

- 
- 1<sup>er</sup> Décembre 1956 : Château d'eau de La Chapelle Saint Aubin
  - 1<sup>er</sup> Décembre 1956 : Château d'eau de Saint-Georges-Du-Bois
  - 1<sup>er</sup> Décembre 1956 : Château d'eau de Laigné en Belin
  - 19 Juin 1958 : Château d'eau de Sargé Lès Le Mans
  - 9 Mai 1960 : Château d'eau de Changé
  - 10 Avril 1962 : Premier château d'eau d'Allonnes
  - 26 Septembre 1962 : Deuxième château d'eau d'Allonnes
  - 9 Juillet 1963 : Premier château d'eau de Trangé
  - 23 Octobre 1964 : Troisième Château d'eau d'Allonnes

Durant les décennies suivantes sont venues s'ajouter à ces constructions, les stations de seconde élévation et les stations de surpressions. Ces systèmes permettent, grâce à une ou plusieurs pompes en simultanément, d'assurer un débit correct et uniforme chez l'utilisateur.

Voici les dates de mises en service des principaux ouvrages :

- 1/12/1956 : Réservoir et station de seconde élévation sur la Chapelle-Saint-Aubin, en relation avec le château d'eau. La station fut transformée en 1967, puis désaffectée en 1996 du fait de la création des forages de Saint-Pavace.
- 28/02/1967 : Réservoir de Champagné
- 1976 : Réservoir et station de seconde élévation de Mulsanne qui furent désaffectés en 1989 du fait de la création du forage de Saint Mars d'Outillé.
- 1983 : Réservoir et station de surpression des Rossays à Changé
- 1998 : Station de surpression de Champagné à partir du réservoir construit en 1967.

Ces travaux furent simplifiés par la mécanisation. Au cours des années 60, le matériel utilisé pour les chantiers étant principalement du matériel militaire recyclé. Mais les trente glorieuses furent porteuses de grands changements. Ainsi, dans les travaux publics, des machines beaucoup plus spécifiques et adaptées ont été conçues. L'utilisation de ces dernières a permis une croissance plus rapide du réseau d'eau potable et donc la desserte en eau dans de nombreux foyers, y compris ceux isolés en campagne. Cette mécanisation a également été bénéfique aux agriculteurs puisqu'elle a permis un développement plus rapide de l'irrigation dans les champs.



# de 1970 à 1979

## La convention de 1971

Cette convention avait pour objet la fourniture de l'eau potable ainsi que l'exploitation des installations et des ouvrages du Syndicat par la ville du Mans.

Constituée de 27 articles, elle précisait notamment la qualité et la quantité d'eau fournie, les conditions d'exploitation et d'entretien du réseau de distribution du Syndicat, le prix de l'eau, la mise à disposition du personnel municipal. Cette convention a été conclue pour une durée de trente ans.

L'eau distribuée sur le territoire syndical provenait exclusivement de l'usine de l'Épau de la ville du Mans. Le Syndicat achetait donc l'eau qu'il distribuait ; la convention précisait notamment le prix auquel cette eau était facturée au Syndicat.

Au début des années 70, le Syndicat ne disposait pas de son propre personnel. Le service de l'eau de la ville du Mans, puis en 1972 de la Communauté Urbaine du Mans, mettait à disposition du personnel. Le changement n'est intervenu qu'en 1979 comme nous le verrons dans la partie consacrée à l'évolution de la structure.

## Le premier règlement de service

Le premier Règlement de Service du Syndicat fut créé et mis en application cette même année 1971. Il avait pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordée la fourniture de l'eau potable du réseau de distribution publique. Il définissait les prestations assurées par le SIDERM ainsi que les obligations respectives du Syndicat, des abonnés, des usagers et des propriétaires.



Le Maine Libre

## La canicule de 1976

Ces années ont été marquées par la canicule de 1976. En effet, personne n'avait envisagé les conséquences d'une telle sécheresse. Les premiers touchés furent les agriculteurs dans le cadre de l'irrigation des cultures.



Monsieur LAUDE se souvient très bien de cette année puisque le premier comice de Champagné devait être organisé. Or, au dernier moment, celui-ci fut annulé par Monsieur Le Préfet : les risques d'incendies étant trop importants.

Le début de l'année 1976 fut marqué par de faibles précipitations, l'arrivée du printemps n'est pas parvenue à combler le déficit pluviométrique de l'hiver ; de plus, les premières chaleurs font leur apparition. Cependant, la sécheresse ne fut évoquée qu'à partir de juin 1976. Les mois suivants, des températures caniculaires ont causé de nombreux incendies et ont mis en péril les récoltes.

Monsieur Guy MARY, hydrogéologue, que nous avons rencontré afin de mieux connaître les enjeux hydrauliques de cette conquête de « l'or bleu », nous a expliqué qu'il fut à l'époque contacté par de nombreux agriculteurs en quête d'une potentielle source d'eau sur leurs exploitations mais comme il le dit lui-même « beaucoup n'avaient rien sous leurs pieds ».

1976 fut donc la première et la dernière année où le manque d'eau a sévi sur le territoire syndical. Pour parer à cela, il a été mis en place une répartition de l'eau aux heures de pointe et bien sûr l'arrosage était complètement interdit. La ville du Mans en 1965, avait décidé d'ouvrir une seconde usine juste à côté de l'ancienne puisque cette dernière devenait vétuste. Une fois créée, elle assurait un fonctionnement tandem avec l'ancienne usine ; lors de cet été les deux usines ont tourné à plein régime.



## La pose des canalisations en PVC

Les années 70 ont marqué le développement d'une nouvelle technologie dans le cadre de la distribution de l'eau, il s'agit du PVC. Matériau pérenne, doté d'une très grande durée de vie, il était de plus en plus prisé, en raison de son prix inférieur à celui de l'acier et de sa facilité d'utilisation.

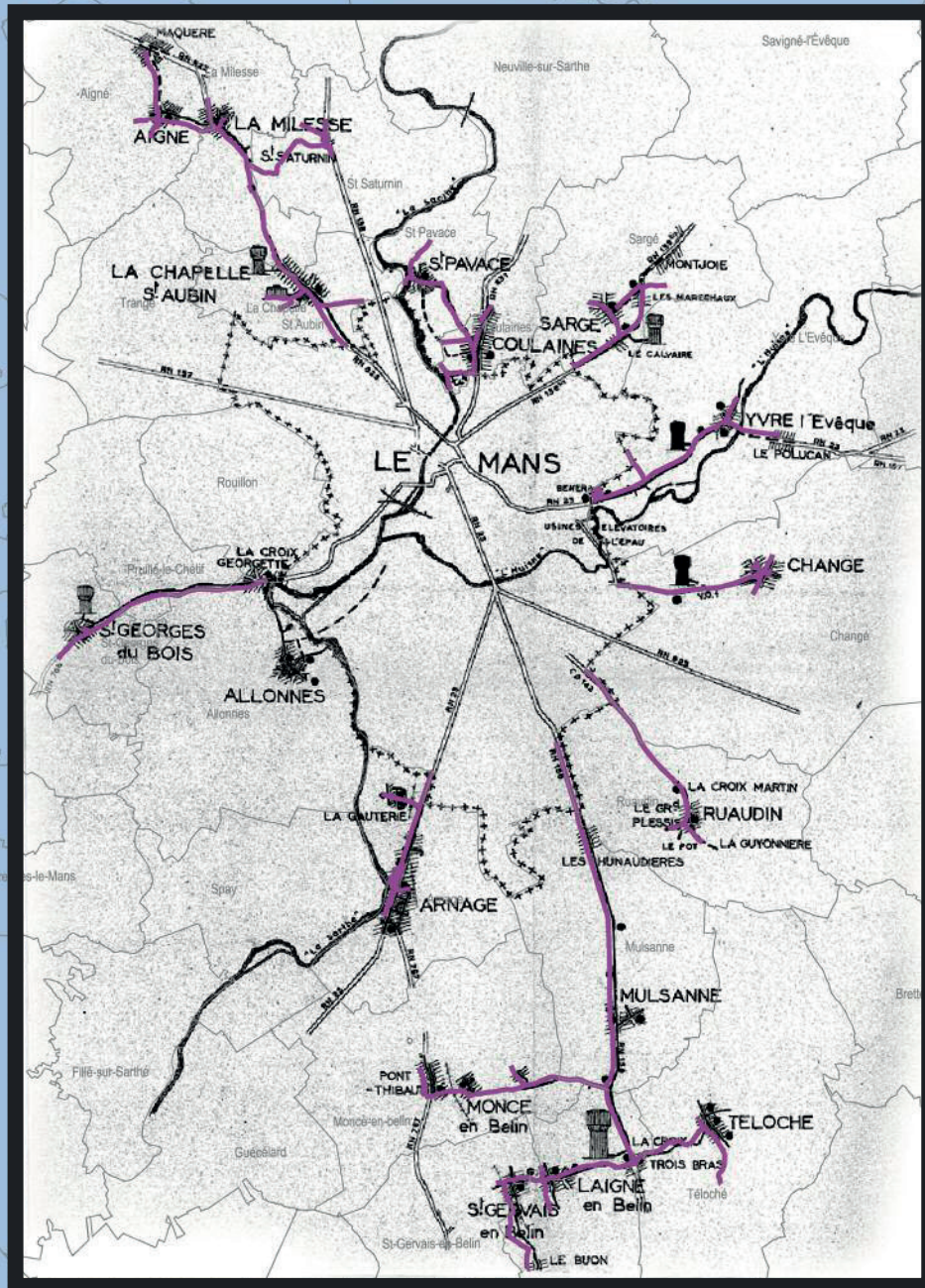
La réalisation des différentes canalisations fut effectuée en plusieurs tranches. Tout d'abord, de 1970 à 1975 par la pose de canalisations pour les branchements individuels et les lotissements c'est-à-dire pour la desserte locale, elles étaient d'un diamètre inférieur à 100 mm. À partir de 1975, le PVC fut utilisé pour les conduites de renforcement d'un diamètre de 150 mm.

À l'aube des années 80, la sécheresse de 1976 fut le facteur déclencheur d'une remise en cause des moyens de production.









— Premiers réseaux de distribution

# de 1980 à 1989

## Le territoire syndical

C'est durant les années 80 que le Syndicat a atteint sa configuration actuelle.

Au cours des années 1984 et 1985, il apparut que le Syndicat pouvait contribuer à la mise en place de la distribution d'eau sur les communes périphériques et c'est ainsi qu'il accueillit les adhésions de Brette-les-Pins, Louplande, Neuville sur Sarthe, La Quinte, Parigné-l'Évêque, Parigné-le-Pôlin, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Ouen-en-Belin, Savigné-l'Évêque, La-Suze-sur-Sarthe et Voivres-lès-Le-Mans.

Pour ces quatre dernières communes, l'extension du réseau sur des secteurs non encore desservis ont permis par ailleurs d'établir des interconnexions de sécurité avec l'infrastructure existante.

## Le réseau de distribution

Le réseau principal couvrait alors relativement bien le territoire et durant cette période l'objectif principal du Syndicat fut de desservir la quasi-totalité de la population, ce qui a parfois conduit à poser un linéaire important de canalisations pour peu d'abonnés.

Progressivement, après avoir satisfait les besoins essentiels, le Syndicat est entré dans une phase de renforcement voire de remplacement pour les conduites les plus anciennes.

Les renforcements ont été rendus nécessaires par l'augmentation du nombre des abonnés dans les communes périphériques, augmentation due à la politique de desserte mais surtout aux très nombreuses opérations immobilières qui se développaient alors.

Il a fallu également tenir compte de l'usage plus important de l'eau avec l'équipement des maisons.

Dans ce cadre, des canalisations de diamètre 200 à 250 mm ont été posées pour les secteurs Nord-Ouest et Sud-Ouest. À compter de 1987, c'est dans le Sud-Est qu'a commencé l'établissement du réseau qui fera la jonction entre la station de production de Saint-Mars-d'Outillé et le réseau du Belinois.

Pour tous ces travaux d'extension, le Syndicat bénéficiait de subventions, soit du Conseil Général, soit de l'État et quelquefois de la Région Pays de Loire.





À noter également les déplacements de réseau pour de grandes opérations routières telles que la déviation Sud-Est du Mans ou l'autoroute A11.

### Les abonnés et la consommation

Comme indiqué précédemment, le Syndicat a connu un essor important puisqu'en 10 ans, de 1976 à 1986, le nombre d'abonnés a augmenté de près de 50 %, passant de 20 127 à 29 737 la consommation atteignait les 4 640 000 m<sup>3</sup> d'eau. Cette eau est, depuis la création du Syndicat, achetée à la Communauté Urbaine du Mans qui possède l'usine de traitement des eaux de l'Huisne.

## Les orientations

Maire d'Arnage et à l'origine de la fondation du Syndicat, Monsieur Rémi GIRARD en fut le premier Président de 1949 à 1981. Pour des raisons de santé, il est contraint de se retirer en 1981. Le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 1981 va alors choisir Monsieur Guy-Marie GALLET, Maire de Saint-Saturnin, pour lui succéder.

Ce dernier aura à cœur de poursuivre l'œuvre engagée par son prédécesseur en continuant de développer le réseau de distribution d'eau pour desservir tous les habitants du territoire.

Il reprendra de même à son compte une des grandes préoccupations des dirigeants du Syndicat : la sécurisation de l'alimentation en eau de la Région Mancelle. Ce problème avait été soulevé dès la fin des années 60 devant le constat d'une ressource unique, la prise d'eau sur l'Huisne, pour une population de près de 200 000 habitants.

En 1988, une étude diagnostic a été réalisée sur la demande de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne. Le schéma directeur qui en a découlé se basait sur des scénarios d'évolution de la consommation pour la période 1995-2010. La sécheresse de l'été 1976, avec une pointe de consommation à 78 600 m<sup>3</sup>/jour, a incité à préconiser un développement de la production.

Les scénarios proposés incluaient la construction d'une usine sur la Sarthe, dossier étudié par le SIDERM depuis 1970, écarté après étude, et la réalisation de 1 à 6 forages dans la nappe du cénomani.





# de 1990 à 1999

## Les forages

Pour pallier les manques d'eau régulièrement constatés dans le sud-est de son territoire et entreprendre la diversification de la ressource, le Syndicat a décidé d'utiliser la nappe souterraine du cénonanien. La première unité de production du SIDERM fut mise en service en août 1989 à partir d'un forage de 125 mètres de profondeur réalisé à Saint-Mars-d'Outillé.

La desserte du secteur considéré (Teloché, Laigné-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin et une partie de Mulsanne) se trouva alors nettement améliorée, même si la présence de manganèse, difficile à éliminer, ne manqua pas de poser quelques problèmes de traitement.

La capacité maximale de production autorisée est de 3 000 m<sup>3</sup>/jour.

Pour déterminer l'emplacement de ce forage, le Syndicat avait reçu l'appui du Conseil Général qui coordonne les recherches en eau dans le département de la Sarthe.

Ce programme de recherche fut conduit alors par Monsieur GIORDANO, ingénieur hydrogéologue à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Il définira également l'implantation des installations ultérieures du Syndicat.

Dans le cadre de son projet d'usine sur la Sarthe, le Syndicat a procédé à l'acquisition de terrains à Saint-Pavace en 1992 et 1993. Il était prévu que l'usine serait alimentée à la fois par la rivière et par la nappe du cénonanien. En attendant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'usine, le Syndicat a réalisé sur le site deux forages de 178 et 190 mètres de profondeur.

La capacité maximale de production de l'ensemble des deux est de 6 000 m<sup>3</sup>/jour.

Le premier forage (F1), dont l'eau est traitée sur le site, fut mis en service en janvier 1996. Il permet de desservir les communes de La Milesse, Saint Saturnin, Aigné et, en partie, La Chapelle-Saint-Aubin. Ce secteur était auparavant alimenté à partir d'une station de reprise.

Le second forage (F2) fut mis en service en juillet 1998 au bénéfice de la commune de Sargé-lès-Le-Mans qui ne disposait pas d'une pression de service suffisante pour ses points hauts. L'installation de surpression, couplée avec la station de traitement, fut aménagée sur cette commune.



# Le réseau de distribution

Le Syndicat a réalisé durant cette période des renforcements importants, liés principalement à la diversification de la ressource. C'est ainsi qu'à partir du site de Saint-Pavace ont été établis des réseaux principaux vers le réservoir sur tour de Trangé, vers la rocade nord du Mans et vers la commune de Sargé lès Le Mans. Le premier, en diamètres 500 mm et 400 mm, distribue l'eau du forage F1. Le deuxième, en diamètre 500 mm, permet d'établir une jonction avec le réseau de la ville du Mans. Le troisième, couplant deux canalisations en diamètres 300 mm et 350 mm, alimente la station de Sargé-lès-Le-Mans et assure un bouclage de sécurité entre les deux secteurs desservis par les forages.



Le Syndicat a également renforcé la zone industrielle de Champagné par la pose d'une canalisation de diamètre 300 mm depuis l'usine de l'Epau.

La construction de l'autoroute A8 a nécessité des déplacements de canalisations mais a surtout imposé de créer une station de surpression à Champagné du fait du passage de cette voie à travers la butte d'Auvours.

A compter de 1995, la quasi-totalité du territoire étant desservie en eau, les programmes annuels d'alimentation des écarts n'ont plus concerné que quelques habitations. Ils ont été remplacés par les opérations de restructuration des réseaux dans les centres-bourgs, conjointement avec les réaménagements de voirie de ces derniers.

# Les abonnés et la consommation

En 1999, le Syndicat comptait plus de 36 000 abonnés, en augmentation de 15 % sur 10 ans, et distribuait 5 570 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Conformément à la Loi relative à l'administration territoriale de la République de 1992, le Syndicat a mis en place en 1993 une Commission Consultative.

Cette commission, placée sous la présidence du Président du Syndicat, permet d'informer les délégués des associations, représentant les usagers, des projets de tarification et de l'évolution du Syndicat. Elle permet également aux associations d'exposer les demandes ou problèmes émanant des usagers.

# de 2000 à 2009

## Une nouvelle convention et un marché d'exploitation en juillet 2000

Cette convention est venue abroger celle de 1971. Elle avait pour objet la vente en gros d'eau potable par la Communauté Urbaine du Mans au Syndicat.

À la différence de 1971, le comptage de l'eau livrée au Syndicat par la Communauté Urbaine du Mans se fait à partir des points de livraisons munis de compteurs situés à la périphérie de la commune du Mans. En effet, auparavant le comptage était effectué à partir de la consommation totale facturée aux abonnés du SIDERM. La convention avait tout d'abord été conclue jusqu'à fin 2005 mais, pouvant être poursuivie par tacite reconduction, elle est toujours effective aujourd'hui.

Suite à l'évolution de la réglementation, l'achat d'eau et l'exploitation du réseau ont dû être traités séparément. L'exploitation et l'entretien du réseau devaient être confiés à un prestataire selon l'application du Code des Marchés Publics.

Ce marché d'exploitation fut attribué à Le Mans Métropole jusqu'au 30 juin 2008. Le Comité Syndical, le 31 août 2007, a décidé de mettre en place sa propre régie d'exploitation à compter du 1er juillet 2008 afin de ne pas relancer une consultation périodiquement.

## Exploitation en régie

Ainsi, le Syndicat exploite en régie, depuis le 1er juillet 2008, l'ensemble des prestations comprises dans le marché antérieur d'exploitation (entretien du réseau et des ouvrages, relevé et facturation). Une convention de mise à disposition avait été signée avec Le Mans Métropole pour une partie de ces prestations (entretien des ouvrages et facturation des points d'eau des communes de Le Mans Métropole). Elle prit fin au 31 décembre 2009.

Le passage en régie a contraint le Syndicat à être autonome. Aujourd'hui, les conséquences sont multiples, dorénavant il exerce un contrôle permanent sur l'intégralité de son territoire. Du suivi des moyens de production à l'installation chez l'utilisateur en passant par la distribution, il est désormais en contact direct avec ses abonnés.

Impliqué dans les nouvelles problématiques de l'eau, il s'inscrit dans la volonté actuelle de diversification des ressources en eau potable notamment à travers la création des forages. Ces derniers offrent au SIDERM une capacité d'anticipation sur les futurs besoins éventuels de la population. Comme le montre le tableau suivant, sur une capacité de production des forages de 9 000 m<sup>3</sup> par jour seulement 4 000 m<sup>3</sup> sont utilisés.



	Production	Consommation moyenne par jour	Consommation maximale 10 jours par an
Usine de l'Épau	60 000 m <sup>3</sup>	40 000 m <sup>3</sup> dont 14 000 m <sup>3</sup> pour le SIDERM	60 000 m <sup>3</sup>
Forages	9 000 m <sup>3</sup>	4 000 m <sup>3</sup>	5 500 m <sup>3</sup>

L'eau consommée sur le territoire syndical est donc achetée en majeure partie (78%) à Le Mans Métropole et provient de l'Huisne. La production des trois forages, quant à elle, assure environ 22 % de la consommation totale du Syndicat.

## Une nouvelle dénomination

Par la substitution de la Communauté Urbaine du Mans aux communes d'Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque le 14 Décembre 2001, le Syndicat Intercommunal est devenu Syndicat **Mixte**. Il porte désormais le nom de **Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle**.

## Un nouveau Président

La sécurité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau ont été démontrées au sein du Syndicat depuis de nombreuses années. Monsieur Guy Marie GALLET, ancien maire de Saint Saturnin a ainsi présidé aux destinées de ce Syndicat pendant deux mandats.

Une nouvelle équipe a ainsi été élue en 2008 et Monsieur Benoît CHARVET, alors Maire de la Miliesse et Président de la communauté de communes de l'Antonnière, est devenu le nouveau Président du SIDERM.



## L'économie d'eau

Suites aux sécheresses de la fin des années 2000, la prise de conscience collective des problèmes environnementaux a incité la mise en œuvre de politiques de protection.

Le SIDERM a alors progressivement optimisé le fonctionnement de ses unités de production, notamment les pompes de forage, pour limiter leur impact sur les nappes phréatiques.



depuis **2010**

## La télérelève des compteurs

Depuis la fin des années 2000, le SIDERM réfléchissait à profiter du vieillissement de son parc compteur pour mettre en place un système de relève à distance. En effet, la réglementation imposant un remplacement obligatoire des compteurs ayant plus de 15 ans, une importunité s'offrait au Syndicat.

Entre 2010 et 2015, le SIDERM réalise alors un programme d'investissement important pour offrir ce service à l'ensemble de ses usagers.

La télé relève permet, en plus d'un meilleur suivi des consommations, d'alerter les usagers lorsqu'il est constaté un écoulement permanent souvent lié à une fuite. Ce service permet aussi de s'appuyer sur un historique précis permettant d'établir une relation de confiance avec les usagers.

## La suppression des branchements plombs

Le seuil de présence de plomb dans l'eau potable a été réduit fin 2013. Pour respecter cette évolution de la réglementation, l'ensemble de ces branchements a dû être remplacé avant cette date. Le SIDERM a réalisé cette opération entre 2010 et 2013, ces travaux ont représenté une dépense de 4 M€.

## La construction d'un ensemble de production

La réalisation d'une unité de production de 300 m<sup>3</sup> par heure à Yvré-le-Pôlin et de deux réservoirs de stockage de 2 000 m<sup>3</sup> chacun à Parigné le Pôlin. Ces travaux exécutés de 2010 à 2012 ont permis de finaliser la sécurisation de la production du SIDERM conformément au Schéma Directeur de l'établissement.



# La relation avec ses usagers

Depuis 2010, la réglementation concernant les relations entre les distributeurs d'Eau Potable et les usagers ne cesse d'évoluer, les étapes majeures ayant été :

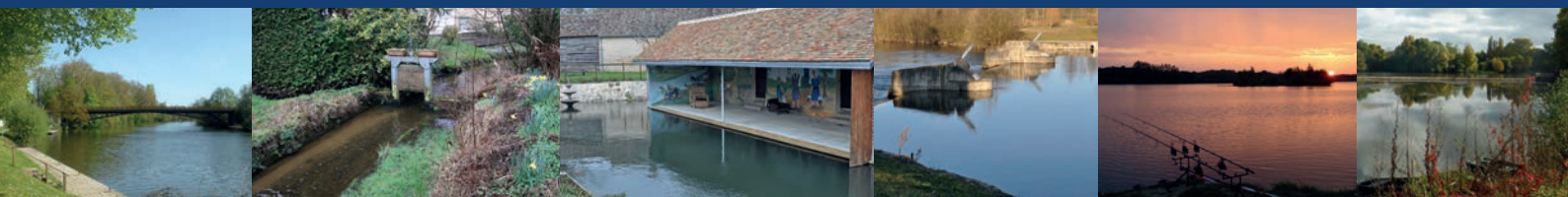
- La Loi Warsmann : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le distributeur d'eau a l'obligation de vous avertir d'une surconsommation anormale d'eau, en cas de fuite sur votre réseau privatif. Il est tenu de vous avertir au plus tard à l'envoi de votre facture. La consommation anormale doit excéder le double de la consommation moyenne habituelle (calculée sur les trois dernières années). Pour bénéficier de la loi Warsmann, il faut que l'abonné soit un particulier, que la fuite soit située sur une canalisation, que la réparation soit réalisée dans le mois qui suit le courrier d'information, et transmettre la preuve de réparation au SIDERM.
- La Loi Brottes : Depuis le 16 avril 2013, il est interdit de couper l'eau dans une résidence principale pour non-paiement d'une facture toute l'année, pour tous les consommateurs.
- La Loi Hamon : La signature d'un contrat d'abonnement est une obligation réglementaire depuis le 14 juin 2014. La loi n° 214-314 du 17 mars 2014 du Code de la Consommation rend obligatoire une démarche de demande d'abonnement auprès du service (ou distributeur) d'eau potable, pour permettre à celui-ci de remplir ses obligations précontractuelles et la remise d'un formulaire de rétractation. En l'absence de signature de ce contrat d'abonnement le service procédera, après mise en demeure, à la fermeture du branchement.

## La médiation de l'eau

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le professionnel est tenu d'informer le consommateur, dans le contrat, de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Le médiateur de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le SIDERM a modifié son organisation pour respecter ces réglementations. Il doit également faire évoluer son logiciel de gestion des usagers et facturation pour, dans un premier temps, rendre la présentation de ses factures d'eau plus lisible puis, dans un second temps, offrir la possibilité de mensualiser le paiement, avant enfin de mettre en œuvre une agence en ligne.

Ces dernières évolutions s'inscrivent dans une démarche de dématérialisation qui impactera le fonctionnement de l'ensemble du service.



# L'évolution du périmètre

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les communes de Le Mans Métropole se sont retirées du SIDERM, la commune d'Écommy l'a rejoint. À cette même date, la communauté de communes de Val de Sarthe a pris les compétences eau et assainissement selon le principe de représentation-substitution ; c'est donc cette collectivité qui siège au Comité Syndical pour les communes membres.

Depuis cette date, le territoire syndical s'étend sur 23 communes sur lesquelles 18 000 abonnés sont alimentés.

Les services de l'État viennent de lancer une réflexion sur l'organisation de la distribution de l'eau et de l'assainissement au niveau du Département. Le SIDERM est associé à cette étude.

# Le nouveau territoire du SIDERM au 1<sup>er</sup> janvier 2018





# Évolution de la structure

## Présidence de Monsieur Rémi GIRARD

À l'origine du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région du Mans créé en 1949 par les élus de 13 communes, Monsieur Rémi GIRARD assurait la présidence. Les bureaux étaient situés alors à l'Hôtel de Ville du Mans, lieu du premier siège social ; en 1967 ils furent transférés au 39 rue Pasteur au Mans puis en 1973 au 14 rue Mangeard au Mans. Ces deux derniers endroits n'étaient pas des bâtiments dédiés uniquement au Syndicat ; il s'agissait d'habitations privées servant de siège social. Monsieur LAUDE se rappelle que le Syndicat se réunissait, à l'époque, tous les trimestres, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie du Mans. C'est seulement en 1979 que le Syndicat s'installe dans ses propres locaux sis 108 rue Chanzy au Mans.

Le Syndicat avait alors pour but de desservir les 13 premières communes adhérentes à partir des installations de la Ville du Mans. Le Syndicat alimentait en eau 20 000 abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 1976. La consommation annuelle atteignait alors 3 millions de mètres cubes sur le territoire syndical.

Au début, le Service de l'eau de Le Mans Métropole mettait à disposition du personnel dans les services du Syndicat.

Puis à partir de juillet 1979, le Syndicat a pu recruter directement son personnel. C'est ainsi que 4 des 5 agents mis à disposition par la Communauté Urbaine du Mans ont été mutés et ont constitué l'équipe initiale du Syndicat, renforcée par 2 agents supplémentaires.



Le Maine Libre 3 déc. 1956



## Présidence de Monsieur Guy-Marie GALLET

C'est le 1<sup>er</sup> juillet 1981 que Monsieur Guy-Marie GALLET (Maire de Saint-Saturnin à l'époque) succède à Monsieur Rémi GIRARD. Il a participé, entre autres, à la création et à la mise en service de 3 forages situés à Saint-Mars-d'Outille (août 1989), Saint-Pavace 1 (janvier 1996), Saint-Pavace 2 (1998) afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la Région Mancelle.

En 1986, le Syndicat alimentait en eau près de 30 000 abonnés. La consommation annuelle atteignait alors plus de 4,5 millions de mètres cubes sur le territoire syndical.

Le mandat de Monsieur Guy-Marie GALLET a également vu l'informatisation du réseau et son évolution.



« Selon moi, ces années ont été rythmées par 2 desseins stratégiques : le premier, la recherche du meilleur service au moindre coût avec un maximum de sécurité ; le deuxième, l'affirmation de la personnalité propre du Syndicat et la reconnaissance de la spécificité de chaque commune du Syndicat.

Durant ma présidence, je n'ai pu que me féliciter de la qualité, du sérieux des collaborateurs et des directeurs, tels que Monsieur HUET et Monsieur ROMANO avec lesquels j'ai eu le plaisir d'œuvrer pour la pérennité du SIDERM. »

Monsieur GALLET Guy Marie

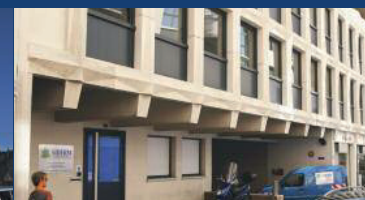
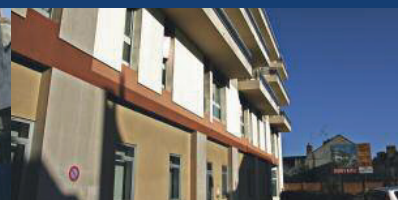
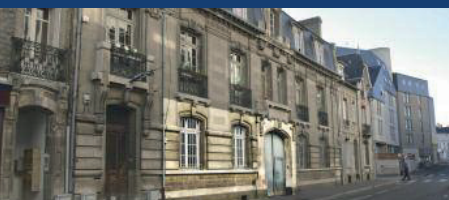
## Présidence de Monsieur Benoît CHARVET

Monsieur CHARVET (Ancien Maire de La Milesse et Président de la communauté de communes de l'Antonnière) a présidé le Syndicat de juin 2008 à mai 2014. L'un des faits marquants de ce mandat est le passage en régie.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Syndicat assure lui-même l'entretien du réseau et des ouvrages, les relevés de compteur et la facturation.

Fin 2008, les bureaux du Syndicat quittent la rue Chanzy pour élire domicile au 7 rue Saint Charles au Mans.

Le Syndicat alimente alors un peu plus de 42 000 abonnés répartis sur 40 communes. La consommation annuelle atteint alors plus de 5,5 millions de mètres cubes sur le territoire syndical.



# Présidence de Monsieur Franck BRETEAU



Monsieur BRETEAU (maire de Saint-Georges-du-Bois) a succédé à Monsieur CHARVET à partir de juin 2014 jusqu'à janvier 2017. Pendant son mandat, ont été terminés les travaux lancés à partir de 2010.

Les années 2010 ont été celles des évolutions réglementaires. Le Syndicat s'est alors structuré en développant de nouvelles procédures pour répondre précisément aux droits des usagers.

# Présidence de Monsieur Joël GEORGES



En février 2017, l'entrée de la communauté de communes du Bocage Cénomans dans la Communauté Urbaine du Mans entraîna de nouvelles élections. Monsieur GEORGES a alors succédé à Monsieur BRETEAU.

Il est le 6<sup>e</sup> Président du SIDERM. Il a dû négocier les conditions de sortie de Le Mans Métropole pendant l'année 2017.

Cette sortie a donné naissance au nouveau périmètre de l'établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Enfin, en mars 2019, le Syndicat est arrivé dans de tout nouveaux locaux, à la fois accessibles et fonctionnels, au 3 rue des Noës à Spay.



Les membres du Bureau Syndical du SIDERM en 2019 (MM. J. GEORGES, F. GARNIER et O. MADIOT sont absents sur la photo) devant les nouveaux locaux de Spay



# Présidence

M. Rémi GIRARD de 1949 à juillet 1981  
(Maire d'Arnage de 1950 à 1965)

M. Guy-Marie GALLET de juillet 1981 à juin 2008  
(Maire de Saint Saturnin de 1997 à 2008)

M. Benoît CHARVET de juillet 2008 à juin 2014  
(Maire de La Milesse de 2001 à 2014)

M. Franck BRETEAU du 01/07/2014 à décembre 2016  
(Maire de Saint-Georges-du-Bois depuis 2014)

M. Joël GEORGES depuis février 2017  
(Maire de Changé depuis 2008)

## Locaux administratifs

1949 : Hôtel de Ville du Mans (1<sup>er</sup> Siègne social)

1967 : 39 rue Pasteur - Le Mans

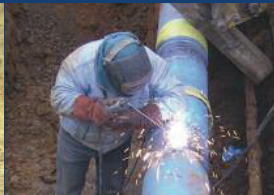
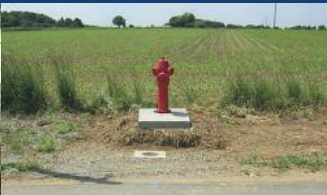
1973 : 14 rue Mangeard - Le Mans

1979 : 108 rue Chanzy - Le Mans (2<sup>e</sup> Siègne social)

2008 : 7 rue Saint Charles - Le Mans (3<sup>e</sup> Siègne social)

2011 : 29 bis avenue du Général de Gaulle - Le Mans

2019 : 3 rue des Noës - Spay (4<sup>e</sup> Siègne social)



# conclusion

## Les perspectives

L'arrivée de la commune d'Écommoy dans le Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est une étape importante dans la nouvelle vie du SIDERM.

En effet, ce dernier a prouvé depuis plusieurs années qu'il avait un savoir-faire indéniable en matière d'exploitation d'un réseau d'eau potable mais également d'un point de vue technologique (la télé relève, la gestion technique centralisée des ouvrages ou encore la dématérialisation par exemple).

Son choix de mettre en avant des techniques industrielles modernes prendra encore plus de sens dans les années à venir. La confiance de la commune d'Écommoy dans cette approche est, en ce sens, une première réussite du « nouveau » SIDERM.

## Boire l'eau du robinet, faire un geste pour la planète

Les bouleversements climatiques observés depuis plusieurs années maintenant doivent faire prendre conscience de l'impact que l'homme peut avoir sur notre belle planète bleue.

L'eau est un élément indispensable à la vie. Il suffit pourtant d'un seul geste pour qu'elle coule du robinet. Si nous voulons que sa qualité perdure encore pendant des générations, chacun doit faire un geste : limiter le gaspillage, les déchets...

Ainsi, en buvant l'eau du robinet, tout le monde peut contribuer à limiter son empreinte sur l'environnement. Protéger la planète n'est aujourd'hui plus réservé aux techniciens et aux spécialistes. Chacun doit être conscient de sa responsabilité et de son devoir de solidarité.

Pour l'avenir, les plus petits gestes peuvent contribuer à la préservation de notre écosystème. Un proverbe français ne dit-il pas que « les petits ruisseaux font les grandes rivières » ?

Même si un geste ordinaire ne suffira bien sûr pas, plusieurs bonnes habitudes peuvent permettre d'envisager un avenir durable pour la planète.

















...Ensemble, apprenons à protéger et à préserver la ressource en eau...

# remerciements

Monsieur GAUTIER Guy, Ancien Maire d'Arnage et Ancien Vice-Président du SIDERM

Monsieur LAUDE Jean-Claude, Maire de Champagné et Vice-président chargé de l'administration générale,  
du Personnel et du Budget

Monsieur MARY Guy, Hydrogéologue

Monsieur ROMANO René, Ancien Directeur du SIDERM

Monsieur LANDAIS Jean-Claude, Ancien Directeur du SIDERM

Les Archives Départementales de la Sarthe, Madame FOUCHER-LEFEBVRE Emmanuelle et Monsieur SEROUL Franck

M<sup>lle</sup> HAMEL Marie-Elisabeth

L'entreprise GT Canalisations

L'entreprise Garczynski Traploir

Les Archives de la ville du Mans

La Médiathèque de la ville du Mans

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)









# BOIRE L'EAU DU ROBINET

## UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Rendez-vous sur [www.siderm.org](http://www.siderm.org)

SIDERM : Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle  
3 rue des Noës 72700 Spay - 02 43 84 67 23 - [contact@siderm.org](mailto:contact@siderm.org)